VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lisbon Evans ou Evans ou Moses Evans et épouse.

No 99,997—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MERCREDI, LE 15 MAI 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, daté du 12 avril 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terrain dans le carré No 1, Tunisburg Cinquième District de la Nouvelle Orléans, compris entre le chemin public et les rues Homer, Odéon et Orléans, désigné par le No 18 et mesure 29 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Homer sur 115 pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Au comptant, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Superbe Maison Neuve de Club et Bateau à Moteur du Chef Menteur connu comme "Idle Hour Club".

VENTE DE RECEVEUR.

In Re Renah Contracting Co.

No 99,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteurs. — Bureau, 134 rue Carondelet.

MARDI, 23 AVRIL 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la ci-devante Cour, Division D, daté du 19 mars 1912, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1. Les bâtisses et contenus connus comme le "Idle Hour Club", situé sur un certain terrain loué à bail sur le côté du lac Borgne du Louisville & Nashville R.R., voie sur le côté nord de la Passe ou Bayou Chef Menteur. L'acquéreur devant assumer la partie non échu du dit bail lequel expire le 1er octobre 1916, au taux de $50 par an.

2. Une chaloupe à moteur.

Conditions—Comptant.

H. W. Robinson, H. M. Ainsley, avocats.

12 av—12 14 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE

LE COTTAGE EN BRIQUES

1037 BOURBON,

Entre les rues Ursulines et St Philippe.

Succession de Mme Vve Auguste Poirier.

No 93,772—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 7 MAI 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 4 avril 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bourbon, Ursulines, St. Philippe et Dauphine, ledit lot commence à une distance de 30 pieds 3 pouces du coin des rues Bourbon et Ursulines et mesure, en mesure américaine 33 pieds, 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 76 pieds 2 lignes sur la ligne de côté vers la rue St-Philippe, une première profondeur de 66 pieds, 1 pouce, 4 lignes sur la ligne de côté vers la rue Ursulines, de là une seconde profondeur de 6 pieds 10 pouces à la ligne du fond, laquelle a une première largeur de 6 pieds 4 pouces et 3 lignes, d'où sur une ligne oblique courant vers la rue St-Philippe 12 pieds 3 pouces 4 lignes, d'où sur une ligne droite 11 pieds 6 pouces 4 lignes; les améliorations sont désignées par le numéro 1037 rue Bourbon et comprennent une bâtisse en briques à un étage, avec deux étages sur la bâtisse du fond, contenant environ 9 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde, s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être reconnue par des billets à ordre de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des notes; l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère, les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en 1912. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant ——— notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 avril—6 7 14 21 28—mai 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

In Re Renah Contracting Company.

No 99,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 23 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la ci-devant dite Cour, Division D, daté du 19 mars 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

1. Un certain morceau ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 293 borné par les rues St Andrew, Saratoga, Joséphine et Sud Rampart, désigné par la lettre C, sur un croquis d'arpentage établi par Daney et Waddil, ingénieurs civils, daté du 19 septembre 1903, annexé à un acte passé devant J. M. Quintero, notaire, le 5 juillet 1903, ledit terrain mesurant 39 pieds, 3 pouces et 1 ligne de face à la rue St Andrew, sur 39 pieds 3 pouces et 5 lignes en largeur à l'arrière et une profondeur de 121 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot B, vers la rue Sud Rempart et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot D, vers la rue Saratoga. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence double à deux étages, contenant de chaque côté: 8 chambres, bains, etc., avec connexion d'eau et d'égouts, portant les numéros 2016-2018 de la rue St Andrew.

2. Un certain morceau ou parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 297, borné par les rues Dryades, Septième, Baronne et Sixième, désigné par la lettre M sur un croquis d'arpentage établi par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 juin 1907, annexé à un acte passé devant J. M. Quintero, notaire, le 5 juillet 1907. Ladite portion de terrain commence à une distance de 80 pieds 2 pouces mesurée sur la rue Dryades à partir du coin des rues Dryades et Septième et mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Dryades, à la même largeur en arrière et a une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, etc., et désigné par les Nos 2918-2920 de la rue Dryades.

3. Un certain morceau ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Joséphine, Dryades et l'avenue Jackson, ilet No 269, désigné par la lettre C, laquelle dite parcelle de terrain commence à une distance sur la rue Baronne de 131 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesurant 64 pieds 3 pouces de face à la rue Baronne sur une largeur arrière de 63 pieds 3 pouces sur une profondeur de 139 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du lot B vers l'avenue Jackson et une profondeur de 142 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Joséphine. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence moderne en bois, à deux étages, avec une écurie à deux étages à l'arrière du terrain. La maison contient hall, salons, salle à manger, chambre de déjeuner, office, chambre de décharge, cuisine, buanderie, 6 chambres à coucher, chambre à bain; l'écurie contient remise à voitures, 2 stalles et deux appartements. La maison a une connexion d'eau et d'égouts, et désignée par les numéros 2121 rue Baronne. Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux locations et aux baux s'il y en existe.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit d'un ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La partie de crédit devra être attestée par des billets à ordre de l'acheteur, à son propre ordre, et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt annuel depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, avec privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec pacte de non-aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 p/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des notes. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1912 et faire un dépôt de 10 pour cent de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente devant James Simeon, notaire, aux frais des acheteurs.

H. W. Robinson et H. M. Ansley, avocats pour le receveur.

23 mars—23 31—avril 7 14 21 23

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme LIZZIE EASTIN

No 75,645—Cour Civile de District — Division E.

Cottage Simple Elevé,

1719 rue Delachaise, entre Carondelet et Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur, —MARDI, le 14 mai 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement signé en cour ouverte le 10 avril 1912 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-parés décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendant ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré désigné par le numéro municipal 427, borné par la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, les rues Carondelet et Baronne, ledit lot désigné par le No 18 sur un croquis fait par Edgar Pilié, architecte, daté le 22 mai 1882 et annexé à un acte de vente passé devant James Fahey, ancien notaire, le 25 mai 1882. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, ledit lot doit être pris à une distance de cent vingt pieds du coin de la rue Carondelet. Les améliorations sont connues par le numéro municipal 1719 rue Delachaise et consistent en un cottage simple très élevé avec soubassement, contenant gallerie, vestibule, 6 chambres, bain, etc.

Conditions-Comptant. Acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

12 avril—12 14 21 28—mai 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sophie Imwolde et als vs Louisa Imwolde E. Dusker, et als.

No 100,119—Cour Civile de District, Dision A.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Magasin de Commerce et Maison d'Habitation de Choix,

3151 Dauphine, entre Clouet Louisa.

Joli Cottage Double,

3147-49 rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

A l'Encan, MARDI, le 14 Mai 1912, à Midi

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 14 mai 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 1er avril 1912 et le jugement signé en Cour ouverte le 9 avril 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet désigné comme lot No 6 sur un plan de Louis Surgi, daté du 29 novembre 1838 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, et mesure en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds en profondeur. Acquis par D. Imwolde, le 1er mars 1880, C. O. B. 113, folio 60.

Les améliorations sont connus comme No Municipaux 3147-49 rue Dauphine, et consistent d'un double cottage avec 5 chambres de chaque côté et se loue à $——— par mois.

2. Un certain lot de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné comme le lot No 5 sur le dit plan de Surgi, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 130 pieds de profondeur. Acquis par D. Imwolde, le 12 mars 1887, livre 126, folio 583. Les améliorations sont connues par le No Municipal 3151 rue Dauphine et consistent d'une résidence et magasin à deux étages, contenant un grand magasin avec bureau, larges vestibules, 8 chambres, bain, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans, devant être représenté par billet à ordre ou billets à ordre de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue et devant porter intérêt au taux de sept pour cent par an de l'adjudication jusqu'au paiement. Les loyers appartenant aux vendeurs jusqu'à la date du passage de l'acte de vente pardevant Arthur A. Moreno, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Edgar M. Cahn, Oscar Schreiber, A. A. Moreno, avocats.

11 avril—11 14 21 28—mai 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Antoinette Tranchina

No 99,302—Cour Civile de District Division E.

MAGASIN ET RESIDENCE DE VALEUR,

PRES DU MARCHE CARROLLTON,

210 Avenue Nord Carrollton, entre Iberville et Bienville.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 16 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 mars 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot Trois dans l'ilet borné par les avenues Carrollton et Pierce et par les rues Bienville et Iberville, sur un croquis par Geo. H. Grandjean, député-voyer de ville, daté du 21 juin 1892 lequel dit lot mesure 30 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Carrollton, 30 pieds en largeur à l'arrière sur une profondeur de 120 pieds, 3 pouces et une ligne sur la ligne le divisant du lot No 2 et 117 pieds 7 pouces en profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4. Les améliorations sont connues par le No municipal 210 avenue Nord Carrollton, et consistent d'un magasin simple à deux étages, avec des appartements d'habitation contenant 5 chambres, bain, eau chaude et froide, gaz, électricité, connections d'eau et d'égouts.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

16 mars—16 17 24 31—avril 7 14 16

Succession de Thomas F. Scullin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 99,026 — Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William E. Kelly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Jos F. Walton, avocat.

12 avril—12 16 21

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Caroline Myers, veuve de Peter Meid. Succession de Peter Meid, No 99,897. No 96 327 (consolidées)—Cour Civile de District, Division C.

Propriétés Améliorées et Non-Améliorées à Alger.

Deux Cottages Doubles 323-25 et 327-29 rue Bouny, entre l'avenue Pelican et la rue Delaronde.

Cottage Simple, 430-32 rue Powder, entre la rue Alix et l'avenue Pelican.

Cottage Simple, 422-24 rue Powder, entre la rue Alix et l'avenue Pelican.

Terrain de Choix avenue Whitney, coin de l'avenue Pelican, l'ilet Patterson et LeBeuf, mesurant 49' 3" 6"x120'.

Cottage Double avenue Pelican, entre Whitney et la rue LeBeuf.

Deux Terrains de choix avenue Whitney, entre l'avenue Pelican et la rue Patterson, l'ilet LeBeuf,

Aussi

Deux Cottages Doubles connus comme Nos 226-28 et 230-32 rue Delaronde, entre les rues Seguin et Bouny

[Les améliorations seulement seront vendues]

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 14 mai 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 4 avril 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Delaronde, Powder, l'avenue Pélican et le fleuve Mississippi, lequel est connu comme l'ilet No 3 et laquelle dite portion de terre consistant des parties des lots Nos (11) et (12) dudit ilet, et ayant une façade de soixante-trois pieds onze pouces à la rue Bouny et une profondeur sur la ligne du côté le plus près de l'avenue Pélican de cent quatre pieds sept pouces et une ligne, sur le côté le plus près de la rue Delaronde de soixante-trois pieds sept pouces et une ligne, étant borné dans le fond sur une ligne diagonale parallèle à la levée. Ledit morceau ou portion de terre étant le tout desdits lots (11) et (12), à l'exception de cette portion vendue à la ville de la Nouvelle-Orléans, par acte passé pardevant Jas J. Woulfe, notaire, le 1er mai 1899, enregistré dans le livre des transferts 172, folio 319. Les améliorations consistent de deux cottages doubles en bois couverts en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, et connus par les Nos municipaux 323-25-27-29 rue Bouny.

2. Un certain lot de terre, ainsi que tous les droits, voies, privilèges etc., qui y appartiennent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No (21) dans l'ilet No (22) (maintenant l'ilet No 6), lequel est borné par les rues Powder, Alix, Bouny et l'avenue Pelican, ledit lot mesurant, en mesure française trente pieds de face à la rue Powder, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt le 18 mars 1842, déposé en l'étude de L. P. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan No (22) du livre des plans No (4) Bis. Les améliorations sont connues comme Nos 430-32 rue Powder, et comprenant un cottage simple en bois couverte en ardoises, 3 chambres de chaque côté.

3. Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No (22), borné par les rues Powder, Bouny, Alix et l'avenue Pelican, lequel lot est désigné par la lettre P sur un devis par John F. Braun, voyer, daté du 12 septembre 1882, annexé à un acte pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 12 septembre 1882, d'après lequel plan ou devis le dit lot mesure, en mesure américaine, trente trois pieds, deux pouces de face à la rue Powder sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles et le dit lot est composé du tout du lot No (23) et d'une partie du lot No [24] contigu audit lot [23] sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 18 mars 1842, déposé en l'étude de L. P. Caire, notaire, dans le livre [4] du livre des plans No 22. Les améliorations sont connues comme Nos 422-24 rue Powder, consistant en un cottage simple en bois, convert en ardoises, 3 chambres de chaque côté.

4. Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'ilet No (58), borné par l'avenue Whitney, la rue Patterson, l'avenue Pelican et la rue LeBeuf, d'après un plan de Daney et Wadill, ingénieurs et voyers, le 11 décembre 1909 et annexé à un acte passé pardevant Félix J. Puig, notaire, le 1er août 1910, lequel dit lot de terre est désigné comme lot No (3) du dit ilet et formant l'encoignure des avenues Whitney et Pelican, et mesurant quarante neuf pieds trois pouces et six lignes de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Pelican, entre lignes parallèles.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'ilet No (58), borné par les rues Whitney, Patterson, Pelican et LeBeuf, d'après un plan de Daney et Wadill, ingénieurs et voyers, daté du 11 décembre 1909, annexé pour référence à un acte, passé pardevant Félix J. Puig, notaire, le 1er août 1910, lequel dit lot de terre est désigné par le No (E 4) et commençant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de l'avenue Whitney et mesurant quarante deux pieds six pouces et trois lignes de face à l'avenue Pelican sur cent quatre vingt dix neuf pieds trois pouces et six lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant cottage double sur l'avenue Pelican contenant galerie, 3 chambres de chaque côté, etc.

6. Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'ilet No 58, borné par les rues Whitney, Patterson, Pelican et Le Beuf, désignés par les Nos [1] et [2] sur un certain devis annexé à un acte passé pardevant Félix J. Puig, notaire, le 1er août 1910, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No [1] est à une distance de cent dix pieds du coin de la rue Patterson et de l'avenue Whitney et mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney sur cent soixante et un pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot [2] est à une distance de quarante neuf pieds trois pouces six lignes du coin de l'avenue Pélican et de l'avenue Whitney et mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7. Deux cottages doubles connus comme 226 228-230 332 rue Delaronde, consistant en deux cottages doubles en bois couverts en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté. Les améliorations seulement seront vendues.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les actes de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

N. E. Humphrey, avocat.

11 avril—11 14 21 28—mai 5 12 14

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1912 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Veuve Patrick Tobin, No 89,875, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Johnson et Perdido, désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par L. Reizenstein, ancien voyer, le 5 mars 1867, déposé pour référence dans l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure d'après ledit plan trente pieds (30') de face à la rue Galvez sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, les portions de crédit, s'il y en a, devant être représentées par des billets à ordre de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final avec toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D'UN

Joli Cottage Simple.

No 533 Rue Troisième.

Mme E. B, Savage vs Hugh Byrne et Als.

No 98,566—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL —W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 2 mai 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 mars 1912, et signé le 28 mars 1912 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la sus-dite Cour, [Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois No 533 rue Troisième, retiré du trottoir, contenant galleries et 6 chambres. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Rousseau, Fulton, Deuxième et Troisième, mesurant vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Troisième la même largeur en arrière, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds sept pouces trois lignes sur la ligne de côté vers la rue Fulton et cent vingt-cinq pieds sept pouces deux lignes sur la ligne de côté du lot No onze.

Etant la même propriété acquise par Patrick Byrne le 12 avril 1889, par achat de Mme Ellen Shipper et als connu comme il appert d'après un acte passé pardevant J. Bendernale, notaire, enregistré dans C. O. B. 128, page 764.

Le loyer est estimé à $168 par an, un voisinage tranquille, près des lignes de cars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, billets à ordre lien du vendeur et les clauses de sécurité usuelles avec huit pour cent d'intérêt depuis la date d'adjudication, jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer et payer et les taxes de 1912, tous les coûts de certificats et acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Pierre D. Olivier, notaire. Dix pour cent comptant au moment de la vente.

W. H. Byrnes, F. B. Davenport, Geo. Montgomery, avocats.

31 mars—31—avril 7 14 21 25—mai 2

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Moses Hopkins, Elizabeth Hopkins et Mary Jane Hopkins.

No 100,009—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, je vendrai le JEUDI, 9 mai 1912, à midi, à la Bourse des ventes à l'encan, 311 rue Baronne, sans limite ou évaluation, la propriété suivante décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain dans le Second district de la Nlle Orléans, dans le carré borné par l'avenue Carrollton, les rues David, Toulouse et St Pierre, lequel lot est désigné par le numéro 28 sur un plan par Pequet & Crampon, déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, comme plan No 49 et mesure 29 pieds de face sur la rue Toulouse, sur 153 pieds 2 pouces en profondeur entre lignes parallèles C. O. B. 98 folio 530.

2. Un certain lot de terrain dans le même district et carré que la celui décrit ci-dessus et désigné par le No 29 et mesure 29 pieds de face à la rue Toulouse sur 153 pieds 2 pouces en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 28—153 pieds, 10 pouces et 4 lignes en profondeur sur l'autre ligne de côté et 44 pieds 3 pouces et 6 lignes en largeur en arrière C. O. B. 103 fol. 108.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans, billets à ordre avec lien du vendeur portant huit pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Rolla. A. Tichenor, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat sur adjudication avec

WILL J. MORGAN, Encanteur, Bureau Meteor Realty Co., 331 rue Carondelet.

7 avril—7 14 21 28—mai 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attrayant Cottage Simple retiré.

6 chambres, Bains, Gas, Etc. 2213 Rue Marengo.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, dans la Re-No 99,536 —Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division —— Mme Minerva Childs, veuve de Joseph M. Muir vs William E. Muir et al., je vendrai le JEUDI, 9 mai 1912, à la Bourse des ventes à l'encan, No 311 rue Baronne, à midi, sans limite ou évaluation, la propriété suivante, décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Marengo, David, Général Taylor et Green [ou Liberté]. Ledit lot est désigné par le No 4 sur un croquis privé annexé à un acte de vente passé devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 mars 1897, suivant lequel croquis ledit lot mesure trente pieds [30'] de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds [120'] de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus au comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans. Billets à ordre avec lien du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt, avec clauses de sécurité habituelles.

L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant Charles I. Denechaud, notaire et déposer dix pour cent du prix d'achat après adjudication avec

WILL J MORGAN, Encanteur. Bureau Meteor Realty Co., 331 rue Carondelet.

A. J. Rossi, avocat.

7 avril—7 14 21 28—mai 5 8

Charles Roth.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MARY DAHMEN.

Cottage simple de valeur du Troisième District.

No 2421 rue D'Abadie.

No 99,821—Cour Civile de District Division E.

EN vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire sus intitulée, daté du 21 mars 1912 par l'Honorable Georges H. Théard, juge de la Division E, de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique le JEUDI, 25 avril 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Trois certains lots de terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième District, dans le carré borné par les rues Rocheblave, Abadie, Dorgenois et Aubry, désignés comme lots Nos 7, 8 et 9 du carré No 36 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Abadie sur les profondeurs suivantes Les Nos 7 et 8 cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et le lot No 9 cent vingt deux pieds sur le côté du lot No 8 et cent seize pieds de l'autre côté adjoignant le lot No 10.

Etat la même propriété acquise par Mlle Mary Regina Dahmen de Regina Bentz, veuve de John Dahmen, par acte de vente devant Fred. Zengel, le 28 octobre 1903, et enregistré dans C. O. B. 190, folio 785, et dans M. O. B. 779, folio 143.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billet à ordre de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, créant une hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1912 et acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur, National Realty Co. Ltd.

C. C. Frederichs, avocat.

24 mars—24 31—av 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Co

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stern's Auction Co. vs Delinquent storage.

Conformément à la loi 167 de 1898.

Une grande quantité d'effets mobiliers.

Comprenant 2 Pianos, Meubles, Effets mobiliers, Portraits et Ornements emmagasinés par divers personnes chez Stern's Auction Co. sur lesquelles les frais n'ont pas été payés pour une période excédant 6 (six) mois.

Sera vendu à l'enchère publique aux Nos 629-631 rue Commune,

LE MERCREDI, 24 AVRIL 1912.

Commençant à 11 heures A. M.

Conditions—Comptant. Pas de limite.

JAC. H. STERN, Encanteur

14 avril—14 21 27

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Audubon Park.

Au Plus Haut Enchérisseur, Sans Limite Ou Réserve.

Dans l'affaire de John Hayes et al. vs T. M. Caylahan et als.

Cour Civile de District, Division C—No 99,817.

A l'encan, JEUDI, 25 avril 1912, A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Un grand cottage simple, 6331 rue Patton encoignure Audubon Park, carré Constance et Calhoun, comprenant hall, trois chambres à coucher, salon, salle à manger, bain, office, gaz, portiques avant et arrière, sur un grand lot de 11½ pieds de face à la rue Patton sur 144 pieds 7 pouces 3 lignes sur Audubon Park. Vente faite sujette au bail expirant le 30 septembre.

Un double cottage 6323-25 rue Patton. Entre la rue Calhoun et Audubon Park Carré rue Constance.

Comprenant 4 chambres, gas, portique avant de chaque côté, sur un grand lot, 38 pieds de face sur 144 pieds 7" 4 lignes en profondeur. Vente faite sujette au bail sur le No 6325 rue Patton.

Conformément un ordre qui m'a été adressé par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Division C de la Cour Civile de District, jugement daté et signé le 20 mars 1912, je vendrai les propriétés décrites ci-dessus aux conditions d'un tiers ou plus comptant, le solde en un et deux ans, la partie de crédit devant être représentée par des billets à ordre garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement; l'hypothèque devant contenir la clause de non alienando; l'obligation de témoignage de jugement et toutes les autres clauses de sécurités usuelles. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve.

Succession de Celina et Florestine Reggio. Cour Civile de District,— Division B. No 99,857.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable Fred D. King, juge de Division B Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement daté et signé du 19 mars 1912, je vendrai la propriété ci-après décrite, et un lot de meubles, à l'encan, JEUDI le 25 avril 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, Un magnifique cottage simple No 1234 rue Kerlerec, entre les rues St. Claude et Marais, l'ilet de l'avenue Esplanade comprenant 9 grandes chambres, vestibule dans le centre, office, chambre à bain, galerie sur le devant et dans le fond, gaz, eau de ville, passage pour voiture des deux côtés, étant sur deux certains lots ou portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, maintenant portant le numéro municipal 1234 rue Kerlerec, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (autrefois History), St Claude (autrefois Bons Enfants), Marais (autrefois Planché), et l'avenue Esplanade, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: Un des lots mesurant trente pieds, trois lignes [30' 3'"] de face à la rue Kerlerec et l'autre lot mesurant trente pieds et trois pouces (30' 3") de face à la rue Kerlerec, les deux lots sur une profondeur de cent vingt pieds; lesquels dits lots ou portion de terre sont composés de la portion du devant de deux certains lots de terre, désignés par les Nos dix neuf et vingt de l'ilet No six sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 18 décembre 1847.

Un cottage double 1810-12 rue Hôpital, entre les rues Derbigny et Roman, l'ilet avenue Ursulines, comprenant 4 chambres de chaque côté, sur un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans (faubourg Tremé), dans l'ilet No 228, borné par les rues Hôpital, Ursulines, Derbigny et Roman, le dit lot mesurant, en mesure américaine, trente six pieds de face à ladite rue Hôpital sur cent onze pieds, six pouces en profondeur entre lignes parallèles et est formé des parties de deux lots de terre désignés par les Nos 10 et 11, comme il est démontré sur un devis annexé à un acte passé pardevant Theodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 31 août 1859; ladite propriété était connue par les vieux numéros municipaux 294 et 296 rue Hôpital, nouveaux numéros municipaux 1810 et 1812 rue Hôpital.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant: pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans, représenté par billetz de l'acquéreur, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant honoraire d'avocat, en cas que les billets ne soient pas payés, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1912 au-dessus et en plus du prix d'achat; l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Louisa Green,

Veuve de Jonas Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,826—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

10 avril—10 14 19

Succession de Félix T. Pollet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,990—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Philomène Ribe, veuve de feu Félix T. Pollet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —F. J. Waguespack, avocat.

10 av—10 14 19

Succession de Charles McDowell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,201—Division E.—Attendu qu'Eugénie Roach, veuve de Charles McDowell, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles McDowell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. H. Price, avocat.

13 av—13 18 22

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95,865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

ILET RUES VERTU, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95 865, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi, la propriété décrite comme suit:

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 96, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Vertu et Force, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs-Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication, ne portant ni intérêt ni pénalité, avec

J. L. Onorato,

Encanteur, 910 rue Gravier.

W. Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civil de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No 99,640. Succession de Mme CAROLINE BALLAZ, épouse de Stephen Malocné.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 99,640, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Caroline Ballaz, épouse de Stephen Malocné, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 18 avril 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 606, borné par l'avenue Cleveland, les rues White, Broad et Palmyre, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 19 janvier 1904 en ceci annexé, laquelle dite portion de terre commençant à une distance de quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurant trente huit pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue White sur une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du lot original No 17 et un pied au fond du lot original No 16, pris du côté du dit lot le plus près de la rue White.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912, et les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent, sans intérêt ou de pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication.

J. L. Onorato,

Encanteur, 910 rue Gravier.

W. W. Young, avocat pour l'administrateur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Splendide Donnant un Revenu.

1207-09 rue Freret Grand Cottage Double sur deux lots de terrain.

1519-21 rue Freret, Cottage Double, trois chambres de chaque côté.

Succession Samuel M. Edinburgh.

No 99,736 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "A".

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 22 mars 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, la propriété suivante décrite, à savoir:

No 1. Une certaine parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 382, borné par les rues Freret, Clio, Erato et Locust. Ladite parcelle de terrain est composée de tout le lot No 1 et d'une partie du lot No 2 adjoignant le lot No 1 et mesurant comme suit: le lot No 1 a quarante-deux pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Freret sur cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2, cent vingt huit pieds huit pouces et deux lignes et demi de profondeur sur l'autre ligne de côté et dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur à l'arrière. Ladite partie du lot No 2 mesure vingt six pieds de face à la rue Freret sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes en profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de soixante trois pieds, d'où s'élargissant en angle droit, trois pieds d'où encore une seconde de profondeur de soixante trois pieds sept pouces et deux lignes et vingt neuf pieds en largeur en arrière. Les dits lots Nos 1, 2 étant numérotés comme tels sur un plan de A. G. Blanchard, voyer, daté du 17 janvier 1882.

No 2. Un certain lot de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Melpomène et Terpsichore, lequel dit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan établi par C. F. Dunbar, voyer le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de A. Mazareau, ancien notaire et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La partie de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets à ordre de l'acheteur tirés à son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et devra contenir la clause de pacte de non alienando et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acheteur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1912, et les loyers et revenues de la propriété à appartenir à l'acquéreur, seulement depuis la date de l'acte de vente devant être passé devant Mark H. Bostner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

24 mars—24 31 —avril 7 14 21 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frank Duppler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 100,139 — Division B—Attendu que Mme Edgar J. Pennington a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Frank Duppler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry O. Hollander, B. B. Heward, avocats.

4 avril—4 9 14

Succession de Karl E. Kuby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,032—Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Louise D. Kuby, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —C. C. Friedrichs, avocat.

10 avril—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District,

Portant les Nos municipaux 2809 et 2811 rue Gravier, entre les rues White et Dupré.

Dixie Homestead Association vs Mme (Veuve) Emma L. Edmonson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,835—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No trois dans l'ilet No 613, borné par les rues Gravier, Dupré, White et l'avenue Tulane, sur un plan ou croquis annexé à un inventaire pris par A. G. Lapice, notaire, le 7 janvier 1895, de la succession de François Lacroix, d'après lequel croquis ledit lot No trois mesure vingt-huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Geo Montgomery, avocat pour la demanderesse.

22 mars—22 29—avril 4 12 19 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installation, etc., d'un atelier de décrotteur et de nettoyage de chapeaux.

Aussi le droit d'occupation.

Gus Pelias vs Gus Coulias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 99 822. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le JEUDI, 18 avril 1912 à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur le rez-de-chaussée du local No 709 rue Commune—

Le contenu et installations, etc., d'un atelier de décrotteur et de nettoyage de chapeaux sur lesdits lieux, d'après un inventaire enregistré.

Aussi le droit d'occupation au 1er janvier 1913 du rez-de-chaussée 709 rue Commune, étant l'espace maintenant occupé par ledit atelier de décrotteur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

A. D Danziger, avocat pour le demandeur.

7 avril—7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 2649 rue Iberville Entre les rues Broad et Dorgenois.

Suburban Building and Loan Association vs George T. Rehage.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 99,697—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 9 mai 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Iberville, Broad, Dorgenois et Bienville, désigné comme lot vingt-deux A sur un croquis d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 2 novembre 1909, annexé à un acte d'achat par le demandeur en ceci, du dit Geo. T. Rehage, suivant lequel arpentage le dit lot commence cent dix huit pieds dix pouces et quatre lignes de la rue Broad et mesure vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Iberville, la même largeur à l'arrière, sur cent quarante pieds en profondeur entre lignes parallèles et est formé de la plus grande partie du lot original No 22.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats pour la demanderesse.

4 av—4 5 12 19 26—mai 2 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 325 rue Scott, entre les rues Palmyre et Banks.

Edward P. Cousin vs Charlie Freeman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 99,504 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 18 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 753 borné par les rues Scott, Palmyre, Pierce et Banks, mesurant vingt-cinq pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent pieds, d'après un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 1er février 1896, annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, daté du 18 avril 1896, lequel lot est décrit dans un acte pardevant Fred Deibel, daté du 10 juin 1899, comme lot No neuf, ilet No 753, mesurant comme il est dit précédemment, les améliorations étant connues comme No 325 rue Sud Scott.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.

15 mars—15 22 29—avril 4 12 17 18